



République Française
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 31 mars 2023

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Pouvoirs : 0

N° DEL-2023-06

**Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre**

Séance du 7 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le 7 avril à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Laurent DUCARD, Philippe PONTILLON, Loïc PELÉ, Joël LAMOTTE, Dominique NOURRY, Danis SIX, Richard THIBAUT.

Absents excusés : Ingrid MÉTAIS, Vanessa TESSIER.

Secrétaire de séance : Cécile BERLAND

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de 2022 de la Commune de Neuillé le Lierre,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022,

Constatant que l'exercice 2022 présente :

- un excédent de fonctionnement de 192 036,67 €
 - un déficit d'investissement de - 102 264,39 €
- Soit un résultat de clôture de 89 772,28 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

- 109 009,68 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté »,
- 62 537,98 € au compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté »,
- 102 264,39 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Fait à Neuillé le Lierre, le 7 avril 2023

Le Maire, Blandine BENOIST.